

 Saved <https://www.aefinfo.fr/depeche/710060> Caroline Laires Tavares 6 min read

Orientation, fin de Parcoursup : la Nupes dépose une proposition de loi pour un accès au supérieur de tous les élèves

Renforcer l'accompagnement à l'orientation dans les collèges et lycées, remplacer Parcoursup par une plateforme qui garantit a minima une place de droit dans la filière du choix de l'élève, création d'un délégué interministériel à l'orientation... Voici quelques-unes des mesures défendues dans la proposition de loi, déposée par le député Hendrik Davi (LFI-Nupes, Bouches-du-Rhône), annonce-t-il dans un communiqué de presse le 2 avril 2024, veille de la clôture des vœux sur Parcoursup.



"Il est essentiel de revoir l'offre de formations et la politique d'orientation", estiment les auteurs de la PPL relative à l'accès à l'enseignement supérieur. Richard Ying et Tanguy Morlier

Le député et rapporteur pour avis des crédits de l'enseignement supérieur, Hendrik Davi (LFI-Nupes, Bouches-du-Rhône) a déposé une [proposition de loi](#) à l'Assemblée nationale, annonce-t-il, le 2 avril 2024, veille de la clôture des vœux sur Parcoursup. Elle est cosignée par l'ensemble du groupe LFI-Nupes et d'autres députés de la Nupes.

Pour mémoire, Hendrik Davi avait déposé une proposition de loi relative à l'ESR en janvier 2023 ([lire sur AEF info](#)).

Cette nouvelle proposition de loi vise "à mieux accompagner les élèves et à augmenter les moyens dédiés à l'orientation pour permettre à tous les élèves d'accéder à l'enseignement supérieur". Après cinq années de recul concernant "l'impact des réformes du lycée, du baccalauréat et de l'accès à l'université, mises en place en 2018 et 2019", les députés signataires du texte soutiennent qu'elles ont "affaibli l'ensemble du système éducatif public". "En 2020, 46 % des étudiantes et étudiants ne passaient pas en deuxième année", peut-on lire dans l'exposé des motifs.

En juin 2023, dix propositions formulées par les députés Thomas Cazenave (Renaissance) et Hendrik Davi (LFI - Nupes) dans un rapport portant sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur avaient été présentées devant le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée ([lire sur AEF info](#)).

La proposition de loi "part" de l'état des lieux de ce rapport et reprend certaines des conclusions. Pour les députés, "il est essentiel de revoir l'offre de formations et la politique d'orientation". Un "meilleur accès à l'enseignement supérieur" doit passer par "trois choses" : "les souhaits des élèves, les besoins en qualifications discipline par discipline et l'offre existante en formations". "Il faut donc revoir toutes les politiques publiques du lycée et du supérieur pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur", estiment-ils.

refonder le service public de l'orientation au collège et au lycée.

Le premier chapitre de cette proposition de loi est entièrement consacré à la refonte du service public de l'orientation au collège et au lycée. Plusieurs mesures sont ainsi proposées :

- **Définir les objectifs de la politique nationale d'orientation au collège et au lycée.** L'article 1 propose également la **création d'un délégué interministériel à**

✓ Saved
l'**orientation** chargé de la mise en œuvre de la politique publique, "qui pilotera l'Onisep ainsi que les différentes initiatives de l'État pour l'orientation, pour davantage de cohérence".

- **Retirer aux régions les prérogatives en matière d'orientation** qui leur ont été attribuées par la loi du 5 septembre 2018 ([lire sur AEF info](#)). "Les services régionaux ont peu d'expertise en matière d'orientation et sont en réalité des doublons des acteurs académiques et universitaires chargés de mettre en place la politique d'orientation sur le territoire", est-il indiqué dans le texte.
- **Redonner à l'Onisep ses missions "qui étaient les siennes avant d'être transférées aux régions"** et "retrouver ainsi le niveau de ses effectifs précédant le transfert" ([lire sur AEF info](#)).
- **Renforcer l'accompagnement à l'orientation en doublant le nombre de psychologues de l'Éducation nationale** spécialistes des questions d'orientation scolaire et professionnelle, au moins un pour 600 élèves.
- **Renforcer la formation des professeurs**, avec la mise en place d'un module obligatoire dédié à l'orientation des élèves dans la formation initiale de tous les professeurs, et l'obligation de proposer aux professeurs principaux une offre annuelle de formation continue.
- **Garantir le droit pour chaque élève de terminale de réaliser un entretien trimestriel avec un psychologue** de l'Éducation nationale spécialiste des questions d'éducation, d'adolescence et de conseil en orientation scolaire et professionnelle.
- **Créer une liste d'associations agréées** par le délégué interministériel à l'orientation susceptibles d'intervenir devant les élèves dans le cadre de l'orientation.

Accès au supérieur : Supprimer Parcoursup

Le deuxième chapitre de la proposition de loi a "pour objectif de refonder l'accès à l'enseignement supérieur en supprimant notamment la plateforme Parcoursup". Les députés proposent :



- **"Revenir sur la loi ORE"** et prévoir **"la création d'une nouvelle plateforme"** à la place de Parcoursup. "Chaque lycéen sera au minimum inscrit de droit dans la filière de son choix à proximité de son lieu d'obtention du bac ou de son lieu de résidence", précise le texte.
- **Instaurer la gratuité des formations** de l'enseignement supérieur public.
- **Supprimer la possibilité pour une université de disposer de la qualification de grands établissements.** "Rien ne justifie que l'université Paris-Dauphine, l'université de Lorraine, l'université Paris Sciences et Lettres et l'université Grenoble Alpes bénéficient d'un statut particulier", considèrent les signataires.
- **Préciser que la dépense par étudiant doit tendre à être similaire d'une université à l'autre**, pour ne reproduire d'"inégalités territoriales existantes".
- **Réaliser une cartographie annuelle des besoins en qualifications et des filières en tension.** Le délégué interministériel à l'orientation actualisera chaque année un plan d'emploi pour répondre aux besoins identifiés par la cartographie. Un plan de construction de nouveaux établissements d'enseignement supérieur sera diffusé "de manière à proposer une offre publique là où elle est insuffisante".
- **Prévoir la généralisation d'un système d'accompagnement des élèves qui en ont besoin.** Il s'adressera aux élèves qui "viennent de l'enseignement professionnel, technologique, qui sont en reprise d'études ou qui n'ont pas suivi les spécialités les mieux adaptées à la filière choisie". Ceci sera rendu possible "grâce à un redéploiement des moyens qui étaient antérieurement dédiés au dispositif "Oui SI"".
- **Réaffecter les moyens du programme 421 de France 2030 à toutes les universités** ainsi que pour la construction d'universités nouvelles prévue à l'article 11.